

l'écho taillonnnais



INVITATION

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux
samedi 06 janvier 2024 à 15h30
à la Salle des Fêtes de St Ciers du Taillon.
À cette occasion, nous partagerons une galette des rois
et le verre de l'amitié.

Le Maire et son Conseil Municipal.

Numéros utiles	p 2	Un peu d'histoire	p 24
Le mot du Maire	p 3	Le coin des Associations	p 25
Informations	p 4	Expositions	p 31
Extraits de comptes rendus du Conseil Municipal	p 10		

Numéros utiles

MÉDECIN

Dr Isabelle MAGNE
59bis av. de la République
☎ 09 67 01 78 82

OSTÉOPATHE

0761902505

Margot LEBARBIER
59bis av. de la République
☎ 07 62 63 23 00

PHARMACIE

Sylvie MENANDEZ
59 avenue de la République
☎ 05 46 49 63 76

TAXI TAILLONNAIS

Vivien BOISNARD
4 les Tillauds
☎ 07 89 62 01 27

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

34 av. de la République
☎ 05 46 48 62 65

ÉCOLES (RPI) St Ciers du Taillon

2 avenue de la République
☎ 05 46 70 74 37

ÉCOLES (RPI) St Thomas de Conac

Le bourg
☎ 05 46 86 07 72

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue du moulin de la Fuie
☎ 05 46 49 63 66

DÉPANNAGES

ENEDIS (urgence)

☎ 09 726 750 17

SAUR-CER

13 rue Paul-Emile Victor
17640 Vaux-sur-mer
☎ 05 46 39 00 22

Mairie

☎ 05 46 49 63 91

Mail : mairie@saintciersdutaillon.fr

Horaires

lundi		9 h 00
mardi	de	à
jeudi		12 h 00
vendredi		

Permanence de Monsieur le Maire

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Monsieur le maire	☎ 06 81 80 76 65
Le 1 ^{er} adjoint	☎ 06 81 22 87 86
Le 2 ^{ème} adjoint	☎ 06 77 66 60 79
Le 3 ^{ème} adjoint	☎ 06 36 19 33 28

Le secrétariat est assuré par :

Alice RIGON (Accueil, Urbanisme,
Etat Civil, Cimetière, Echo Taillonnais)

Valérie MERZERAUD (Comptabilité,
Etat Civil, Urbanisme, Elections)

URGENCES

POMPIERS

☎ 18

SAMU

☎ 15 ou 📞 112

GENDARMERIE

☎ 17

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

C'est toujours un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous par l'intermédiaire de ce journal. Comme chaque année, l'heure est venue de dresser un bilan de nos activités communales. Tout d'abord, j'ai une pensée très forte pour notre secrétaire Valérie qui a été hospitalisée et qui est actuellement en arrêt de travail pour une durée indéterminée. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Je remercie Guy-Claude Tréard qui a accepté de nous aider bénévolement à préparer l'Écho Taillonnais, car nous manquions de temps et de personnel administratif pour le faire.

Je reviens vers nos préoccupations au sein de notre commune :

En commençant par l'occupation du Pôle Médical par des professionnels de santé :

- Dès cet été, nous avons eu le plaisir d'accueillir une Ostéopathe, **Mme Margot Lebarbier**.
- Un Médecin Généraliste, **Mme Isabelle Magne**, a fait le choix de venir s'installer à St Ciers du Taillon où elle exerce depuis le 4 décembre 2023.
- Une Podologue et Pédicure, **Mme Adéline Peres Da Sylva** commencera son activité en début d'année dès que les travaux d'aménagement de son cabinet seront terminés.
- Une Kinésithérapeute ainsi que des infirmiers sont également intéressés. Ce sera une grande satisfaction pour nous d'avoir pu mener à bien notre projet !
- La pharmacie a changé de propriétaire et nous souhaitons la bienvenue à **Mme Sylvie Menandez** qui a pris la suite de Mr Patrice Sallet début juillet.

Dans l'ancien local de la Poste, au 28 Avenue de la République,

- 2 Kinésilogues vont prochainement occuper ce lieu dès les travaux d'aménagement terminés.

Vous avez pu voir cet été l'existence d'un nouveau commerce « **LOLITA & CIE** » à côté de l'école. La commerçante vous propose des vêtements féminins, une collection de créatrices ou créateurs, des bijoux et des parfums. L'attractivité de notre commune ne serait pas celle qu'elle est sans la présence de tous nos commerçants et nous devons collectivement agir pour leur maintien.

Au hameau de Chez Robin, **Mme Solène Duffour** s'est installée comme maraîchère en BIO.

Une activité de PaintBall a vu le jour à l'entrée du bourg venant de Lorignac.

Le sous-bois a été mis à la disposition de M. Emmanuel Rochet. Cette activité se fera uniquement durant la période d'été. Comme promis, des jeux pour les enfants seront installés sur l'aire de repos.

Le Conseil départemental est notre partenaire financier.

Malgré la sécheresse que nous avons connue cet été, la nature a été généreuse pour les récoltes.

Nous n'avons pas subi de restriction en alimentation d'eau potable comme dans certaines régions de France.

Continuons à modifier notre comportement pour ne pas gaspiller l'eau dont nous avons besoin chaque jour.

La tempête Domingos que nous avons subie début novembre, nous a causé quelques désagréments, comme des coupures d'électricité et d'internet, mais rapidement rétablis. Peu d'incidents matériels signalés.

Les manifestations prévues pendant l'été se sont bien déroulées.

Je suis heureux pour tous les bénévoles qui s'investissent pour apporter de la vie dans notre commune.

Nous les remercions chaleureusement.

A tous les nouveaux habitants, nous souhaitons une bonne installation et espérons qu'ils se plairont dans notre commune.

Je terminerai ce mot en exprimant ma compassion aux familles touchées par le deuil d'un proche.

Je vous souhaite de passer de belles fêtes de Noël et de fin d'année.

J'espère vous retrouver à l'occasion des vœux de la municipalité **le samedi 6 janvier 2024 à 15h30**.

Je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. A très bientôt !

Votre maire : Patrick Chérat

Nous vous informons l'installation
prochaine de
2 kinésioles, **Soraya MOUCHELET**
Julie STRUZIK
Au 28 avenue de la République



Badge d'accès en déchèteries : Comment ça marche ?

Qui peut obtenir un badge ?

Le badge d'accès en déchèterie est réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge dont la gestion des déchets est assurée par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge. Un seul badge est attribué par foyer.

Comment l'utiliser ?

Présentez votre badge d'accès aux agents de déchèteries à chaque dépôt pour pouvoir entrer.
Toute personne se présentant sans badge se verra refuser l'accès aux déchèteries.

Qui pourra utiliser ce badge ?

Chaque membre du foyer pourra utiliser le badge d'accès. Il est utilisable sur toutes les déchèteries de la Haute-Saintonge (Pons, Guitinières, Montendre, Arthenac, Lornac, Saint-Aigulin, Clérac)

Que faire en cas de perte de votre badge ?

- Informez le service de gestion des déchets afin de le faire désactiver
- En cas de vol, un nouveau badge vous sera fourni gratuitement sur présentation d'un dépôt de plainte,
- En cas de perte ou de détérioration, un nouveau badge vous sera délivré moyennant une participation de 5€ et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge se réserve le droit de suspendre la validité de votre badge d'accès en cas de :

- non-respect du règlement des déchèteries (disponible sur le site internet www.haute-saintonge.org),
- prêt de votre badge à un professionnel ou à une personne résidant en dehors de la Haute-Saintonge

Déchèterie de LORIGNAC

Horaires été* & hiver

Mardi	}	9h00 -12h30
Mercredi		et
Jeudi		14h00-17h30
Samedi		
Lundi		Fermé
Vendredi		Fermé*
Dimanche		Fermé

Les Terriers des Caves - 17240 LORIGNAC
Tél / Fax 05 46 70 13 96

DEPUIS LE
LUNDI 20 JUIN 2022,

**LE BADGE EST
OBLIGATOIRE**

SUR TOUTES LES
DECHETERIES.
SEULES LES PERSONNES
MUNIES D'UN BADGE
SERONT ACCEPTEES.

Déchèterie de GUITINIERES

Horaires été & hiver

Lundi	}	9h00 -12h30
Mardi		et
Mercredi		14h00-17h30
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		Fermé

6 Rte Pont Richaud - 17500 GUITINIERES
Tél / Fax 05 46 48 32 81

Horaires d'été* - du 01/04 au 30/09 :
ouverture : 9h -12h30 et 14h - 17h30

LOI ANTI-GASPILLAGE

CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

LES BIODÉCHETS

(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

**N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR
ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.**



OU TROUVER UN COMPOSTEUR ?

Les composteurs individuels **SONT FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes

05 46 48 78 34 ou

service-om@haute-saintonge.org

JE N'AI PAS DE JARDIN, COMMENT FAIRE ?

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le service déchets

service-om@haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures,
restes de repas,
herbes, tontes...



BIOSEAU

2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois...
Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !



50%

50%



3 DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



4 DE L'EAU

Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !



5 COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !



! Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.



Mégots, sacs, matières recyclables, litière...



COMPOSTEUR



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

www.haute-saintonge.org

QUE FAIRE DES AUTRES DÉCHETS ?

À TRIER

TEXTILES

VÊTEMENTS, LINGES,
CHAUSSURES, SACS



OU
AUX ASSOCIATIONS

À TRIER

MOBILIER & ELECTRO-MÉNAGER*

MEUBLES ET APPAREILS
ÉLECTRO-MÉNAGERS



Déchèterie

OU
ALLO ENCOMBRANTS
0 800 080 350

À TRIER

PILES & AMPOULES*

LAMPES FLUO-COMPACTES, LED,
TUBES FLUORESCENTS, PILES
ET BATTERIES



*ou à déposer dans un point de vente



Déchèterie

À TRIER

DÉCHETS DE TRAVAUX

GRAVATS, POTS DE PEINTURE, VERNIS,
PRODUITS SPÉCIFIQUES



Déchèterie

À TRIER

VÉGÉTAUX

FEUILLES ET BRANCHES D'ARBRES,
TONTES DE PELOUSE,



OU
Déchèterie

À RECYCLER

TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE



L'Epicurien VIVAL St Ciers du Taillon Buraliste agréé pour les paiements de proximité

Que pourra-t-on payer chez les buralistes agréés?

Les contribuables pourront payer toutes les factures de la vie quotidienne : amendes et produits locaux (cantine, crèche, hôpital...) et leurs impôts de moins de 300 € (par exemple la contribution à l'audiovisuel public ou les petites taxes d'habitation ou foncières):

- ⇒ pour l'essentiel des factures de la vie quotidienne (hors impôt), jusqu'à 300€ en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire;
- ⇒ pour les impôts, jusqu'à 300€ en espèces ou en carte bancaire.

Quelques repères

L'agrément «point de vente agréé» (PVA) permettant aux particuliers de payer directement leurs contraventions au sein d'un bureau de tabac existait auparavant.

	PVA	PAIEMENT DE PROXIMITE
AMENDES FORFAITAIRES MAJOREES ET DELICTUELLES	✗	✓
AMENDES FORFAITAIRES (RADAR OU AUTRES)	✓	✓
TIMBRES FISCAUX	✓	✗
FACTURES DE SERVICES PUBLICS LOCAUX	✗	✓



- 1 Vérifiez que votre avis comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement



- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Sécurité

Votre paiement est sécurisé grâce au QR code ;
 Vous pouvez consulter votre historique de paiement ;
 Le buraliste peut vous imprimer un justificatif de paiement nominatif, si vous le demandez.

Confidentialité

Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous scannez, vous payez ;
 Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle.

Instruction du PLU commune de St Ciers du Taillon avec le bureau d'études CITTANOVA

Après la phase des diagnostics, l'étape suivante est le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) que nous devons développer avec toutes les contraintes de la loi.

La loi « Climat et résilience » du 20 juillet 2023 a fixé un double objectif :

- diviser par deux, au niveau national, le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente.
- atteindre d'ici à 2050 zéro artificialisation nette, c'est à dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

De nouveaux outils ont été mis à disposition des maires pour atteindre les objectifs de réduction de l'artificialisation : comptabilisation en net de l'artificialisation dès la première période décennale 2021-2031, droit de préemption urbain élargi afin que celui-ci soit permis en cas de renaturation, sursis à statuer lorsqu'un projet pourrait mettre en péril l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation à l'horizon 2031.

La création d'une « garantie rurale » d'un hectare au profit de toutes les communes est possible, à condition d'être couvertes par un PLU, un document tenant lieu ou une carte communale prescrite, arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026. Ce droit à construire pourra être mutualisé à l'échelle intercommunale. Une majoration est proposée, à hauteur de 0,5 hectare par commune déléguée au sein d'une commune nouvelle tout en plafonnant cette majoration à 2 hectares.

TRÈS IMPORTANT

En résumé, des surfaces constructibles sont encore disponibles dans notre commune, notre document d'urbanisme, la **Carte communale** garantira les projets de construction jusqu'à la fin de sa validité c'est à dire dès l'approbation du PLU (environ d'ici 2 ans).

J'invite les habitants qui auraient des projets de cession de terrains constructibles ou autres à se manifester auprès des services de la mairie pour tout renseignement. Un document est à la disposition du public pour recueillir les projets afin que nous puissions les soumettre à la commission communale. Nous vous remercions de votre implication.

Le Maire.

OPAH Programme d'actions

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été lancée sur le territoire de la Haute Saintonge.

Cette offre propose une ingénierie et des aides financières afin de favoriser la rénovation énergétique pour l'amélioration thermique des logements, d'adapter des logements pour les personnes âgées de plus en plus nombreuses.

Guichet Unique de l'Habitat Maison de l'Énergie, Heurtebise, Jonzac

Tél : 05 46 04 84 51

Mail : energie@haute-saintonge.org

Site : www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/opah

Permanences en dehors de la Maison de l'Énergie de Jonzac assurées par Hatéis Habitat

> **Pons** : mercredis matin de 9h30 à 12h30

Maison des associations
19 rue Charles de Gaulle

> **Montendre** : jeudis matin de 9h30 à 12h30
À la mairie

> **Montguyon** : jeudis après-midi de 14h à 17h
À la mairie

Opération Tranquillité
SENIORS

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME



LUTTE CONTRE LES

VOLS PAR RUSE ET À LA FAUSSE QUALITÉ

Un inconnu se présente à votre domicile comme gendarme, policier, pompier, ERDF/GRDF, agent de la mairie, plombier, etc.

MÉFIANCE !!!

- ▶ Ne jamais ouvrir la porte immédiatement.
- ▶ Toujours lui parler à travers la porte.
- ▶ Exiger de voir sa carte professionnelle par l'entrebâilleur.
- ▶ Regarder par la fenêtre ou le judas avant de lui ouvrir.

UN DOUTE !

Lui demander de partir et nous appeler immédiatement au 17.

QUE FAIRE !

- ▶ Installer un judas et un entrebâilleur à sa porte.
- ▶ N'indiquer que son NOM sur sa boîte à lettres.
- ▶ **ET NE JAMAIS DIVULGUER l'endroit où l'on cache ses bijoux et son argent, même à des policiers et à des gendarmes qui vous le demandent.**



Informations Gendarmerie

La gendarmerie invite les résidents à signaler leur absence à la gendarmerie en se présentant à la brigade de MIRAMBEAU.

Des surveillances sont réalisées dans le cadre du dispositif "OTV opération tranquillité vacances".

LUTTE CONTRE LES VOLS

AVANT DE QUITTER LE PARKING :



- fermez vos fenêtres et verrouillez vos portières ;
- ne laissez AUCUN objet apparent dans l'habitacle.

SI VOTRE VÉHICULE DOIT RESTER PLUSIEURS HEURES AU MÊME ENDROIT:

- enclenchez une vitesse, bloquez le volant, tournez les roues vers le trottoir ;
- posez un antivol mécanique de qualité bloquant le volant ou les roues ;
- laissez votre boîte à gants ouverte et retirez le cache-bagages si possible ;
- retirez tous les objets de votre véhicule ;
- activez votre alarme.

Vous êtes témoin d'un vol ou d'une dégradation, appelez immédiatement la gendarmerie au 17.



Le 17 un acte réflexe et un geste citoyen

Soyez acteur de votre sécurité

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME
RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK: [gendarmerie.de.la.charente.maritime](https://www.facebook.com/gendarmerie.de.la.charente.maritime)

Réunion du 22 juin 2023

Présents : 15 Absent : 0

Secrétaire : Wilfried BRET.

Cimetière – Modification tarifs et règlement intérieur

Le 05 mars 2013, un règlement intérieur a été instauré dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire propose de modifier ledit règlement en instaurant un titre 7 concernant le Jardin du Souvenir et de modifier également les tarifs applicables aux concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- ♦ Pour une concession trentenaire de fixer à 50 € le prix du m² de terrain affecté à une concession dans le cimetière communal.
- ♦ Pour une concession cinquantenaire de fixer à 75 € le prix du m² de terrain affecté à une concession dans le cimetière communal.
- ♦ La plaque pour le Jardin du Souvenir à 30€/l'unité. La gravure sera à la charge des familles et ramenée à la Mairie pour la pose de celle-ci par les services techniques de la collectivité.
- ♦ Toutes les autres règles restent applicables.

Bâtiments communaux

Location du 30 A avenue de la République

Madame Laurence ROSCOËT s'est portée preneur du Local sis au 30 A avenue de la République à compter du **1er juillet 2023**. Il convient donc de définir les modalités de cette location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accepter la candidature de Madame Laurence ROSCOËT représentant Lolita et Cie.
- de fixer le loyer à **150€** sans les charges.
- que le montant des charges, (taxes d'ordures ménagères) sera appelé en fin d'année.
- de fixer à 1 mois, la caution du logement soit **150€**.
- de charger le Maire de signer le contrat de location.
- de réaliser l'état des lieux d'entrée du logement 30A avenue de la République.

POLE MEDICAL – Cabinet Ostéopathe Location du 59 B avenue de la République

Madame Margot LEBARBIER s'est portée preneur du cabinet 2 du Pôle Médical sis au 59B Avenue de la République à compter du **10 juillet 2023**. Il convient donc de définir les modalités de cette location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- accepter la candidature de Madame Margot LEBARBIER, ostéopathe,
- du 10 au 31 juillet 2023 de mettre gracieusement le cabinet à sa disposition,
- du 1^{er} août 2023 au 31 janvier 2024 de fixer le loyer à **200,00 €/mensuel** sans les charges,
- A compter du 1^{er} février 2024 le loyer est fixé à **400€/mensuel** sans les charges,
- le montant des charges comprend (l'eau, l'assainissement, l'électricité, ainsi que le ménage des communs, nettoyage des vitres), les taxes d'ordures ménagères seront appelées en fin d'année. Cependant du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2023 un forfait mensuel sera appliqué avec une régularisation si nécessaire en fin d'année au vue des factures réelles,
- fixer la caution du cabinet à **400€** soit un mois complet,
- charger le Maire de signer le contrat de location,
- réaliser l'état des lieux d'entrée du logement 59 B avenue de la République.

Prêt d'un terrain pour paintball

Suite à la présentation du projet de Monsieur ROCHET, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui mettre à disposition le terrain cadastré AS 26. Il convient cependant de définir les modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- mettre gracieusement à disposition pour la saison estivale (juillet à septembre)2023, le terrain cadastré AS 26,
- pour l'année 2024, de fixer la location du terrain AS 26 à **150,00 €** (cent cinquante euros),
- Monsieur ROCHET s'engage à entretenir et nettoyer le terrain, et en aucun cas à couper un arbre sans accord de la municipalité,
- Aucune caution ne sera demandée,
- charger le Maire de signer la convention de prêt et le contrat de location en 2024.

DECI – achat de terrain – Les Gauthiers

M. le Maire rappelle la nécessité d'acquérir du terrain pour y installer des citernes pour la défense extérieure contre l'incendie. Il s'agit de protéger les habitations du secteur des Gauthiers.

Mme CAMUS RULLAUD Catherine a accepté de vendre une parcelle de 90 ca cadastrée ZK 149 à la commune à 0,40€ le m² soit un prix total de 36,00 €.

M. le maire signera toutes les pièces se rapportant à ce dossier et fera les démarches auprès de Maître Isabelle KLOPP BAUDRY, notaire à Mirambeau.

PLU Création d'une commission communale

La commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, et il conviendrait de créer une commission afin de pouvoir répondre efficacement aux demandes des administrés et du cabinet d'étude CITTANOVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de la création de la Commission PLU qui sera composée de Patrick CHERAT, Régis NOEL, Didier ROY, Martine BOUCAUD, François BROCHON, Micheline LA-MOTHE, Thierry CAMUS. Les membres de cette commission acceptent de faire partie de celle-ci.

DM ajustement

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé l'élaboration d'un PLU et qu'il faut abonder le compte 202.

Il convient donc de prendre une décision modificative en ce sens :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
202 Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme	20 000,00		
2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	-20 000,00		
Total Dépenses	0	Total Recettes	

Cantine - augmentation des tarifs

Le décret n°2000-672 du 19 juillet 2000, qui prévoyait la fixation annuelle d'un taux plafond d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire a été abrogé par le décret n°2006-753 du 29 juin 2006. Dorénavant, ces tarifs sont fixés librement.

Au vu des augmentations importantes des denrées alimentaires, M. le Maire propose d'augmenter le prix du repas de la cantine et de différencier le prix du repas élèves de celui des adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire de Saint Ciers du Taillon, pour tenir compte de l'augmentation substantielle des denrées alimentaires et de l'inflation à compter du **1^{er} septembre 2023**, en ce sens :

- repas élève : **2,50 €**
- repas adulte : **4,20 €**

Demande de subventions pour création d'une aire de jeux

La collectivité a décidé de créer une aire de jeux contiguë à l'aire de repos. Des devis ont été présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de :

- retenir le devis des Ets PCV pour un montant de 23 395,20€TTC,
- demander une subvention auprès du Conseil Départemental de Charente Maritime au titre du Fonds de Revitalisation.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une série de panne sur le parc roulant et matériel :

le tractopelle est arrêté pour un problème moteur, le camion de service présente une anomalie électrique sur un relais, une tondeuse commence à fatiguer fortement. Plusieurs devis sont présentés pour prévoir un échange de celle-ci. Le conseil retient : une tondeuse avec mulching 1849€TTC. Enfin il informe le Conseil que la desherbeuse à eau chaude est en réparation suite à un problème de perte d'huile et prévoit une indisponibilité de 15 jours minimum.

Il est présentée une demande de subvention exceptionnelle par l'association APIC. Le Conseil ne donne pas son accord.

Pôle Médical : finir de poser les portes des placards, finaliser la pose des plinthes, de plus il manque un store dans le cabinet du kinésithérapeute.

Vivien BOISNARD signale un fil décroché entre chez Madame Gisèle COLLET et le moulin du Tillaud.

La présence régulière des agents communaux dans les villages et hameaux est nécessaire et appréciée.

Réunion du 20 juillet 2023

Présents : 12 Absents : 3

Secrétaire : Micheline LAMOTHE.

Subvention départementale au titre de la voirie accidentogène

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Les dépenses s'élèvent à :

entreprise	Désignation	Montant HT	Montant TTC
Syndicat Départemental Voirie	PATA	9720.00	11664.00
Duvignau Matériaux	calcaire	486.76	587.47
Charente Matériaux	enrobé	556.25	671.70
Syndicat Départemental Voirie	enrobé	2434.87	2921.84
COLAS	bordures	9408.75	11290.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène.

Demande de subvention au titre du programme des amendes de police pour les aménagements et équipements routiers de sécurité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Ces travaux peuvent susciter l'aide départementale au titre du programme des amendes de police pour les aménagements et équipements routiers de sécurité. Il s'agit de marquage au sol en résine dans le bourg.

entreprise	Désignation	Montant HT	Montant TTC
MARQUAUSOL SERVICES 17	Peinture	1752.00	2144.28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière Départementale au titre du programme des amendes de police pour les aménagements et équipements routiers de sécurité.

Pôle Santé - avenant 1 Lot 11

L'entreprise LABBE HERBELOT présente un devis concernant des alimentations supplémentaires ainsi que divers câbles

- ♦ Par conséquent, il est nécessaire de revoir le Lot 11 Électricité
- ♦ Vu la délibération du **03 août 2021** attribuant les marchés aux entreprises
- ♦ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la plus-value du lot n°11 :

Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Travaux	SARL LABBE HERBELOT	817.57	981.08
Total de l'avenant 1		817.57	981.08

Employés communaux – modification horaires

Création d'un poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Emmanuel TAILLE, agent technique catégorie C, est actuellement en poste à temps complet de 35 heures hebdomadaires sur 5 jours. Il a adressé un courrier souhaitant désormais travailler 32 heures/hebdomadaires sur 4 jours à compter du 1^{er} décembre 2023

Le Conseil Municipal répond favorablement à la requête de Monsieur TAILLE Emmanuel et charge M. le Maire de faire le nécessaire pour modifier le tableau des effectifs en ce sens. Une publication doit être faite auprès du Centre de Gestion.

Indemnité ouverture église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Isabelle BRIN veille au gardiennage de l'église, à savoir, ouvrir et fermer l'église quotidiennement avec une mission de surveillance depuis 2 ans.

Le Conseil décide de rémunérer ce service en lui allouant à compter du 1^{er} janvier 2023 une indemnité pour le gardiennage des églises conformément aux circulaires ministérielles n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n°NOR/INT/A/07/00015/C du 25 janvier 2008, du 7 mars 2019, du 29 juillet 2021.

Le plafond indemnitaire a été revalorisé en 2023 pour un montant annuel maximal de 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Bâtiments communaux – devis entretien des bâtiments

La société CLEAN 17 entretient les bâtiments communaux pour le lavage des vitres. M le Maire indique que nous avons ajouté l'entretien du Pôle Médical et la Salle des Fêtes.

Un devis nous a été présenté pour un passage annuel dans tous les bâtiments communaux.

Montant total ttc : 1336,80 € (pour la mairie, la salle des fêtes, l'école, la bibliothèque, le Pôle Médical). Devis accepté par le Conseil Municipal.

Un devis pour le ménage des communs au Pôle Médical a été présenté au Conseil.

Cette prestation a été évaluée à 6h00 de ménage mensuel. Les produits seront fournis par la mairie.

Montant du devis ttc : 249,60 €. Devis accepté pour le commencement à partir d'octobre 2023.

Questions diverses

Devis panneau DECI.

En vue de recevoir le solde de la subvention de l'État pour l'installation des bâches pour la défense incendie, on nous demande d'apposer une plaque indiquant la liste des différents emplacements et mentionnant le soutien financier de l'État et du Conseil Départemental visible au public.

Une plaque sera réalisée par RUBISPUP pour un montant de 65,00 € ttc et posée dès que possible.

Demande d'installation d'un miroir rue Yves Delors

M le Maire fait la lecture d'un courrier reçu d'une habitante de la rue Yves Delors. Elle se plaint de la sortie dangereuse de son domicile et suggère à la commune de faire installer un miroir en face de chez elle. M. le Maire indique que la pose d'un tel matériel pour une sortie privée ne concerne pas la commune. Cette rue est une route départementale et la circulation est prioritaire aux usagers de la route. Cette personne peut installer un miroir à sa charge uniquement sur son domaine privé pour faciliter la sortie de ses véhicules. Une réponse lui sera faite en ce sens.

Réunion Extraordinaire du 3 Août 2023

Présents : 12 Absents : 3

Secrétaire : Didier ROY.

Installation médecin généraliste

M. le Maire rappelle les décisions prises par le Conseil Municipal :

Les conditions exceptionnelles pour l'accueil d'un médecin désirant s'installer au Pôle Médical étant acceptées, il avait été convenu d'une visite du local avec celui-ci le 25 juillet.

Ce jour-là, en présence de M. le Maire et d'un adjoint, M. ROY Didier, il s'avère que le cabinet de 22,30 m² qui avait été prédestiné pour le médecin est trop petit. Ce médecin a un besoin d'espace plus important pour stocker ses armoires d'archives. Le cabinet prévu pour l'accueil d'un éventuel dentiste lui conviendrait mieux. Sa surface est de 25,50 m² et il y a une pièce de 6,24 m² en plus qui servirait pour le stockage de ses archives. Cette condition pour son installation est primordiale pour qu'il accepte de venir.

Un temps de réflexion était nécessaire pour que nous puissions délibérer en Conseil Municipal.

Quelques jours ont suffi pour qu'il nous donne sa réponse positive, si nous acceptons de mettre à sa disposition le 2^{ème} local.

Connaissant les difficultés de recrutement d'un médecin généraliste, c'est une belle opportunité pour la poursuite de notre projet. Après en avoir délibéré, la majorité des membres présents semblaient être favorables pour accepter de louer ce cabinet au médecin.

Toutefois, à la demande de M. NOËL Régis, un vote à bulletin secret s'est déroulé. Les 12 membres présents ont voté OUI, pour louer ce cabinet d'une surface totale de 31,74 m² à Mme MAGNE Isabelle, Docteur généraliste. Cette installation se ferait en fin d'année 2023.

Un bail sera fait le moment venu, lorsque toutes les conditions auront été déterminées.

Installation d'un kinésithérapeute

M. le Maire nous informe qu'il a eu une visite pour louer le local destiné à la pratique de Kinésithérapie.

Cette professionnelle est très motivée pour intégrer le Pôle médical. Après un échange fructueux, le local lui convenant parfaitement, elle projette de s'y installer. Dans un premier temps, elle se renseigne pour faire les démarches administratives et pour ses besoins en équipement. Nous devons nous revoir pour établir les conditions de son installation, sachant que le prix du loyer est fixé à 750 € mensuel pour une surface de 82,20 m².

Lors de notre entretien, il a été évoqué le problème de sécurité en cas d'effraction. Le bâtiment n'est pas équipé de volets aux fenêtres, mais les menuiseries sont dotées d'un vitrage haute sécurité anti-effraction.

Le médecin avait aussi évoqué ce problème et me l'a rappelé lors de notre dernier contact téléphonique.

Installation d'une alarme de protection

Après réflexion, le Conseil Municipal est favorable au fait d'installer une alarme de protection, ce qui protégerait ce bâtiment en cas d'intrusion de personnes mal intentionnées. Pour les assurances du propriétaire et des locataires, la protection renforcée est souhaitable pour ces locaux. Le bâtiment étant isolé.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de contacter les entreprises spécialisées pour l'équipement d'une alarme dans le Pôle Médical.

Réunion du 05 septembre 2023

Étaient présents : 12 Absents : 3

Secrétaire : Martine BOUCAUD.

Délibération 2023-42 Décision modificative. Amortissements

Monsieur le Maire indique que le montant prévu pour les amortissements n'est pas suffisant, et qu'il est nécessaire de rectifier les comptes suivant :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
		021 Virement de la section de fonctionnement	-1433,00
		2804181 (040) Biens mobiliers, matériel	1430,00
		2804182 (040) Bâtiments et installations	3,00
Total dépenses	0	Total recettes	0
FONCTIONNEMENT			
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 Virement à la section d'investissement	-1433,00		
681 (042) Dot. Aux amort & aux provisions	1433,00		
Total dépenses	0	Total recettes	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et approuve les modifications sus mentionnées.

Délibération 2023-43 . Clôture du budget du lotissement La Fontaine

L'ensemble des parcelles du lotissement La Fontaine a été vendu. Le budget lotissement peut être clôturé au 31/12/2023.

Au préalable et par opérations budgétaires,

- la voirie ou les aménagements seront intégrés dans l'actif de la commune et la TVA antérieurement déduite sur les travaux sera reversée,
- l'emprunt sera réintégré dans le budget de la commune après paiement par le lotissement de l'échéance du 31 octobre,
- le résultat sera reversé à la commune.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
1641 emprunts	46636,06		
3555 (042) terrains aménagés	-45836,10		
Total dépenses investissement	799,96	Total recettes investissement	0
FONCTIONNEMENT			
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
608 frais accessoires terrains en cou	-1,55	7015 ventes de terrains aménagés	45836,10
6588 autres charges diverses de gestion	2,55	71355 (040) variation de stocks de terr	-45836,10
		7588 autres produits divers de gestion	1,00
Total dépenses fonctionnement	1,00	Total recettes fonctionnement	1,00
Total dépenses	800,96	Total recettes	1,00

Délibération 2023-44 DM Clôture du Lotissement La Fontaine

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter une décision modificative afin de clôturer le Lotissement de la Fontaine :

La décision modificative est déséquilibrée en dépenses d'investissement car elle compense le suréquilibre du budget initial du Lotissement de la Fontaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et approuve les modifications sus mentionnées.

Employés communaux

Délibération 2023-45 Présentation du RIFSEEP et création d'un comité de pilotage « élus »

Monsieur Patrick CHERAT présente le RIFSEEP au Conseil Municipal. RIFSEEP veut dire : Régime Intermédiaire des Fonctionnaires tenant compte des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Monsieur le Maire explique le but du RIFSEEP à savoir :

- Donner lieu à une cotisation retraite.
- Améliorer le salaire des fonctionnaires.
- Rendre plus attractif les postes de travail.
- Améliorer les revenus des retraites.
- Encourager la progression de l'agent.
- Diminuer l'absentéisme.

De plus le RIFSEEP est composé de :

- IFSE : Indemnité de fonction, de suggestion et d'expertise versée mensuellement.
- CIA : Complément indemnitaire annuel, non obligatoire. Il peut être versé à titre exceptionnel.

Pour résumer :

- Le RIFSEEP vient en remplacement du système de primes non soumises à cotisation.
- Il apparaîtra comme une ligne supplémentaire dans le bulletin de salaire en complément du traitement indiciaire.
- Il donne lieu à des cotisations.
- Il valorise le poste de travail des agents en le rendant plus attractif.

Il convient donc de former un Comité de Pilotage de 2 élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que le Comité de Pilotage des Elus sera composé de Patrick CHERAT, Maire, et de Régis NOEL, Adjoint.

Pour le financement annuel du RIFSEEP, le Conseil décide d'attendre les conclusions du Comité de Pilotage et d'en discuter ultérieurement suivant les propositions.

Prolongation du contrat de M. DOUBLET Thiery

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons recruté cette personne pour un travail saisonnier afin d'aider nos agents pour l'entretien paysager durant la saison printanière et de l'été. Son contrat de travail est de 24h hebdomadaire et doit se terminer le 30 septembre 2023. Après avoir été pleinement satisfait de ses services, son aide serait la bienvenue pour de la taille d'arbustes, du ramassage de feuilles et de menus travaux qui sont à faire dans les bâtiments communaux. Le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat de M. DOUBLET Thiery jusqu'au 31 décembre 2023 dans les mêmes conditions.

Bâtiments communaux

Délibération 2023-46 annulation bail du 28 C avenue de la République

Monsieur Thomas JEANNEAU nous indique vouloir résilier son bail au 28 C avenue de la République au 30 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte :

D'annuler le bail du logement sis au 28 C avenue de la République à compter du 30 novembre 2023

Rembourser la caution déposée par Monsieur Thomas JEANNEAU pour un montant de 350 euros.

Local 28 avenue de la République

Les services de la Poste nous ont informés qu'ils ne renouvèleraient pas la convention de location du local du 28 avenue de la République pour l'année 2024. M. le Maire est chargé de faire la régularisation des charges locatives après l'état des lieux effectué avec un responsable de la Poste.

Gendarmerie

L'adjudant chargé du commandement de la brigade de St Ciers du Taillon nous a fait savoir que sa hiérarchie lui demandait de prendre des dispositions avec notre commune pour la sécurité incendie dans la brigade. En plus, un plan d'évacuation en cas d'incendie doit être installé. Une étude a été demandée auprès d'un installateur afin qu'une alarme s'active dans les logements en cas de départ de feu dans la brigade. En cas d'absence des gendarmes dans la brigade, tout doit être mis en œuvre pour mettre en sécurité les locataires de la cellule d'emprisonnement.

Un exercice d'intervention par les Pompiers de St Fort dans l'enceinte de la brigade est prévu.

Pôle Médical

A la réunion précédente, le Conseil Municipal avait décidé de faire installer une alarme en cas d'intrusion dans le Pôle Médical.

3 entreprises ont été contactées, 1 nous ayant contacté tardivement en nous faisant savoir que les délais pour intervenir seraient de plusieurs mois.

Les devis de 2 autres entreprises ont été commentés.

Il apparaît que la solution d'un câblage dans tous les cabinets relié à une box serait le plus fiable pour la surveillance par l'entreprise désignée.

Nous avons demandé à la société Orange une étude pour le raccordement au réseau internet. Un problème se pose, un oubli a été fait : il n'y a pas de gaine reliant la chambre du réseau Orange à l'entrée de notre regard en limite de propriété. Nous devons faire le nécessaire pour ce raccordement d'une dizaine de mètres. Ainsi nous pourrions offrir à chaque professionnel l'accès à la fibre avec une box en regroupement. Les locaux sont parfaitement distribués pour en bénéficier.

La société CAP sécurité a été retenue pour effectuer cette installation, qui pourrait être installée avant l'occupation des cabinets de tous les professionnels de santé.

Ainsi, chaque professionnel sera équipé d'un badge pour l'accès au pôle médical, chaque cabinet aura sa propre surveillance indépendante des communes.

Devis installation : 3 837,48€ ttc.

Montant de la télésurveillance : 48,00 € ttc mensuel. Le coût sera répercuté aux professionnels dans les charges communes.

Équipement cabinet médecin

Il avait été convenu que l'aménagement de chaque cabinet se ferait avec le professionnel selon ses besoins. Pour le cabinet du médecin, son choix s'est porté pour l'achat de petits meubles achetés par celui-ci. La somme pour ces achats représente environ 500 €.

M. le Maire demande l'autorisation de rembourser cette dépense au docteur, le moment venu, sur présentation de la facture. Les meubles resteront propriété de la commune. Accord du Conseil.

Église

M. le Maire a rencontré un restaurateur d'art qui s'est intéressé aux tableaux du chemin de croix de l'église. Ce sont 13 tableaux en plâtre représentant des scènes avec des sujets peints. 1 tableau manquant est à refaire. Ce monsieur, résidant à Paris, a fait une proposition pour cette restauration. Cette restauration a été évaluée entre 6 à 8 mois de travail. Pour les 13 tableaux, un forfait de 900€ par tableau est demandé et pour la reconstitution du tableau manquant, un forfait de 1800€. À cela s'ajoute l'emballage et le transport. M. le Maire propose de monter un dossier en essayant d'obtenir les aides possibles avant d'engager une telle dépense. Le Conseil Municipal comprend l'importance de la conservation de ce mobilier du patrimoine et accepte la proposition de M. le Maire de mettre en œuvre ce dossier. Le moment venu, selon les réponses des divers organismes, nous prendrons la décision de poursuivre ou pas ce dossier.

Délibération 2023-47. Mise à disposition de personnel avec le SIVS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour l'année scolaire 2022/2023, il a été mis à disposition du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire St Ciers-St Thomas du personnel afin d'assurer des tâches de surveillance et d'encadrement des enfants.

Le coût nécessaire au bon fonctionnement du service est de 15 878.45€ repartis :

- Pour Mme DOUINE / CDG17: 9 778.67€
- Pour Mme RABAUD/ CDG17: 6 100.18€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De mettre du personnel communal à disposition du SIVS ST Ciers-St Thomas pour la période 2022-2023 pour un montant de 15 878.45 €
- De valider les conventions correspondantes avec le SIVS et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Proposition du SDEER pour le remplacement de luminaires

Le SDEER nous propose un devis pour le remplacement de 7 candélabres type boule dans la rue de l'Impasse de la Terrière. Cet équipement est très énergivore et n'est plus aux normes environnementales. Exceptionnellement, la participation du syndicat est de 70% du montant HT.

Reste à la charge pour la commune la somme de : 1 072,35€. Accord du Conseil qui décide du paiement en une seule fois après travaux.

Un devis nous a été transmis pour le remplacement de 2 horloges, Chez Plumenail et Chez Quezant qui fait suite à une demande de dépannage.

Pour la somme de : 309,08€ à la charge de la commune déduction faite de la participation du SDEER à 50%. Accord du Conseil.

Questions diverses

Demande du Taxi Taillonnais pour la pose d'un panneau publicitaire

Il s'agit d'implanter un panneau d'une dimension de 2 mètres de large et de 1 mètre de hauteur à proximité du Pôle Médical. Accord unanime du Conseil Municipal.

Panneau signalisation

M. BRET nous informe d'une remarque d'un commerçant : le panneau signalant les toilettes publiques sur l'Aire de repos ne se voit pas de la place du 8 mai. Il serait judicieux de le mettre plus en évidence pour les gens de passage.

Entretien terrains privés

Nous avons eu 2 réclamations de riverains concernant le mauvais entretien d'un terrain rue de la Terrière. Ce terrain se trouve dans un lotissement et les propriétaires ont l'obligation de l'entretenir. Un courrier recommandé leur a été adressé avec une mise en demeure dans les 30 jours qui suivent la réception du courrier. Affaire à suivre.

St Cyr de France

Un courrier de la Présidente des St Cyr nous informe qu'il n'y aura pas de rassemblement cette année. Suite au désistement de la commune de St Cyr du Doret, aucune commune n'a pu prendre la relève. En 2024, les communes de St Cyr sous Dourdan et de St Cyr La Rivière accueilleront notre association.

Réunion du 17 octobre 2023

Étaient présents : 12 Absents : 3

Secrétaire : Micheline LAMOTHE.

Délibération 2023-50 projet d'éoliennes à St Germain du Seudre

Le maire expose au Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour un parc éolien à Saint Germain du Seudre. Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,5m chacune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable pour le projet du parc éolien sur la commune de Saint Germain du Seudre.

Location au 28 avenue de la République

Deux kinésiologues se sont manifestées pour la recherche d'un local afin d'exercer leur profession. Après leur visite du local du 28 avenue de la République, elles sont intéressées pour le louer et nous ont adressé un courrier en ce sens, en faisant des propositions pour son aménagement.

Le Maire fait la lecture de leur courrier, sur lequel elles nous proposent de faire elles-mêmes les travaux de réfection en leur fournissant les matériaux nécessaires.

Avant d'entreprendre tous travaux, une visite avec les élus de la commission des bâtiments s'impose pour évaluer l'importance des travaux avant de confier ce travail aux pétitionnaires.

Un accord pourra être conclu après avoir fait un diagnostic précis. Une rencontre se fera prochainement avec ces personnes.

Après avoir délibéré sur le montant du loyer, le Conseil Municipal propose de louer ce local 250,00€ mensuel sans les charges. Les charges seront appelées par trimestre au vue de la facturation des fournisseurs (l'eau, l'assainissement collectif, l'électricité et les ordures ménagères).

Un bail pourra se faire après la réalisation de ces travaux en début d'année. Affaire à suivre.

Délibération 2023-51 Pôle médical – exonération CFE

Le Maire expose les dispositions de l'article 1464 D du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux années, ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant leur établissement.

Il précise que la décision du Conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens.

Vu l'article 1464 D du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, auxiliaires médicaux,
- fixe la durée de l'exonération à deux années.

Délibération 2023-52 Pole Médical – Télésurveillance

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'alarme est mise en place au Pôle Médical et qu'il convient de présenter le contrat de prestations de télésurveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir le contrat de télésurveillance et maintenance présenté par l'entreprise CAP Sécurité à savoir :

- une visite annuelle de maintenance pour 276€ TTC,
- une prestation de télésurveillance mensuelle pour 48,96€ TTC.

Délibération 2023-53 Référent laïcité

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR) a instauré, dans son article 3, la désignation de référents laïcité dans chaque administration, dans l'objectif d'accompagner la bonne application du principe de laïcité et d'en assurer la promotion.

Après avoir entendu le courrier de Monsieur le Préfet et délibéré, le Conseil nomme : Madame Valérie MERZERAUD.

SDEER – Travaux éclairage publique avenue de la République

Le décompte pour la réalisation des travaux concernant la modernisation de l'éclairage public dans l'avenue de la République nous a été transmis.

Cette dépense représente la somme totale de 5 268,05 €, déduction faite par la participation du SDERR, la somme de 2 812,67 € hors TVA reste à notre charge.

Journal communal

2 parutions de ce journal communal dans l'année sont distribuées à chaque foyer. Il est élaboré par le personnel administratif. Pour ce faire, du temps complémentaire est nécessaire pour ne pas amputer sur leur temps de travail réglementaire. De plus, ce travail demande de la concentration, pour bien le faire. Des heures complémentaires peuvent être attribuées à Mesdames Alice RIGON et Valérie MERZERAUD qui contribuent avec les élus à la réalisation de ce journal.

Pour chaque édition, nous avons constaté 6 heures de travail complémentaire pour chacune d'elle.

Le Conseil Municipal reconnaît que cette réalisation est faite avec soin et que ce personnel a toutes les aptitudes pour faire ce travail et décide de rémunérer en heures complémentaires Mesdames RIGON et MERZERAUD. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de faire le nécessaire pour payer ces heures complémentaires en fin d'année.

Spectacle de Noël pour les enfants des Écoles

Durant 3 années consécutives, il n'y a pas eu de fête de Noël pour les enfants des écoles du RPI.

Ceci est dû aux conséquences de la pandémie, chaque école s'est repliée en faisant simplement un goûter de son côté. Habituellement, les 2 communes du RPI s'étaient entendues pour faire ce rassemblement 1 année sur deux, à St Ciers ou St Thomas.

Cette année, M. le Maire propose d'engager une compagnie pour présenter un spectacle aux enfants à la fin de l'année. Le Conseil Municipal approuve cette initiative et charge le Maire de prendre contact auprès d'AbacArt en choisissant une date selon leur possibilité. Un devis sera demandé.

Aire de jeux

Notre demande de subvention auprès du département a été enregistrée et sera soumise à l'examen de la prochaine commission technique. En attendant de la suite donnée à cette opération, la commune peut commencer les travaux.

Délibération 2023-54 Employés communaux – frais de missions

Monsieur le Maire présente le cadre général des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge des budgets des collectivités territoriales qui est défini par le décret 2006-781 du 03 juillet 2006.

Le décret prévoit que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribué aux agents en mission en matière d'hébergement ou frais de repas.

Or un arrêté du ministère de la fonction publique du 20 septembre 2023 modifie le décret du 3 juillet 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

L'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée à 20.00€ par arrêté ministériel du 20 septembre 2023. Le remboursement des frais de restauration n'interviendra que sur présentation de justificatifs de paiement.

Délibération 2023-55 Lotissement La Fontaine –TVA –et déficit

Comme prévu, le transfert du budget du lotissement se fera sur le budget de la commune.

La dernière écriture à comptabiliser pour la clôture du lotissement :

- sur le Budget du Lotissement en recette au compte 75821 au nom de la commune un montant de 627,21 €,
- sur le budget de la commune en dépense au compte 65821 au nom du Lotissement un montant de 627.21€ .

Ces écritures sont nécessaires afin de que la commune comble le déficit du lotissement pour sa clôture.

De plus, il est nécessaire de clôturer le dossier TVA auprès du SIE.Saintes à compter du 01/01/2024. Après en avoir délibéré, le Conseil charge le Maire des différentes démarches et écritures nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Délibération 2023-56 frelons asiatiques

Le Maire rappelle qu'une délibération en date du 28 mai 2013 concernant la destruction de nids de frelons asiatiques avait été prise avec une participation communale à hauteur de 50% du montant de l'intervention, avec un remboursement du département de la Charente Maritime. Cependant, le département ne participe plus à cet effort depuis de nombreuses années, il conviendrait donc d'annuler cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune ne prendra plus en charge la moitié des frais pour la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, par conséquent la délibération 30/2013 en date du 28 mai 2013 sera annulée à partir du 17 octobre 2023.

Questions diverses

Coffrets de Noël

La distribution des coffrets de Noël aux habitants à partir de 80 ans sera renouvelée cette année.

Décoration de Noël

Le Conseil Municipal accepte le devis de la pépinière BUGNON d'un montant de 392,04 ttc pour la commande de 22 Picea et d'un Abies. Les élus qui sont chargés de l'environnement feront la décoration après la pose des arbustes par les employés techniques.

SDV17

Le syndicat de la voirie nous a informés des dates limites pour les commandes de panneaux de police, directionnels, signalétiques, plaques des rues et numéros en vue de leur clôture des comptes de leur exercice 2023. Prochainement, nous identifierons nos besoins.

Réunion du 3 novembre 2023

Présents : 14 Absent : 1

Secrétaire : M ROY Didier.

Devis travaux bâtiments

Pôle Médical

Concernant l'agencement du cabinet destiné à la Podologue, nous devons prévoir un coin atelier séparé. Cet espace de 4 m² sera destiné à installer ses machines. Suite à notre rencontre avec l'intéressée, un accord a été trouvé avant de réaliser ces travaux.

Le devis présenté par l'entreprise MCCO d'un montant de 5 156,28 € ttc a été accepté par le Conseil Municipal. Il comprend le montage d'un muret en placo de 1,35 m de hauteur comme support pour accueillir une verrière en alu laqué noir de 1,15 m de hauteur et d'une porte d'accès coulissante avec un soubassement en bois noir. Ses dimensions seront de 2,49 m x 0,75 m.

Un autre devis a été présenté par l'entreprise Herbelot, électricien, pour l'installation de prises électriques en complément. Ce devis comprend également le rajout d'une prise supplémentaire dans le cabinet d'ostéopathe, et l'installation de 2 sèches mains électriques avec leur alimentation dans les sanitaires.

Montant du devis : 2 829,18€ ttc. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Travaux ancien local de la poste

Le local du 28 av de la République est à nouveau libéré de sa location par la Poste.

Comme prévu, la commission des bâtiments s'est déplacée pour se rendre compte des travaux à faire dans ces locaux avant sa location aux deux Kinésiologues. Un plan nous a été fourni par ces personnes qui s'engagent à faire une partie des travaux en leur fournissant les matériaux. Le mari de l'une d'elle est un professionnel du bâtiment. Une liste de matériaux et fournitures a été établie pour une demande de devis. Nous devons prévoir aussi le remplacement du revêtement de sol très abîmé. Les peintures des murs méritent d'être rafraîchies. 3 convecteurs de type grille pains seront remplacés par des convecteurs calo-porteurs moins énergivores. Le Conseil donne son accord pour mettre en œuvre ces travaux. Ces dames souhaitent commencer leur activité en début d'année 2024.

Achat de matériel informatique

SOLURIS, le syndicat informatique nous a demandé de prévoir le remplacement de deux ordinateurs dont il a la maintenance. Il y en a un au poste du secrétariat et un pour le poste du SIVS.

Ces appareils trop anciens ne permettent pas d'adapter les logiciels pour la protection des données. Les Collectivités Territoriales sont exposées aux Cyber-attaques et nous devons nous protéger.

Cette dépense, pour le remplacement des 2 ordinateurs avec l'installation des nouveaux logiciels et la fourniture des équipements, représente 4 000 €.

Réorganisation du travail au secrétariat

Compte tenu de l'absence de la secrétaire en charge de la comptabilité, il est urgent de la remplacer. Mme Alice Rigon a été proposée pour travailler sur ce poste, elle a les aptitudes mais devant la charge de travail, elle n'aura pas suffisamment de disponibilités et devra être secondée. Mme Nicole Martin qui occupe déjà le poste de secrétaire du SIVS est disposée à la seconder dans sa tâche.

Le poste occupé par Mme Valérie Merzeraud représente 14h de travail hebdomadaire.

Dans l'urgence, Mme Alice Rigon effectuera 4h hebdomadaire en heures complémentaires, Mme Nicole Martin a la possibilité de venir 3h les jeudis matin.

Nous devons prévoir d'employer une personne supplémentaire qui devra être formée pour les aider à exécuter leurs tâches pour la bonne marche du service.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la situation, délibère et charge M. le Maire de mettre tout en œuvre pour prévoir les besoins utiles au bon fonctionnement du service.

Délibération paiement salaires

Le trésor public nous demande d'anticiper pour l'établissement des salaires du personnel avant le 17 pour le mois de novembre et avant le 5 pour le mois de décembre.

Il sera nécessaire et prudent de prévoir un transfert pour alimenter le compte des salaires, afin de payer les heures complémentaires pour le remplacement du personnel.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer les opérations nécessaires pour ce transfert en cas de besoin.

Questions diverses

Spectacle de Noël

Comme il avait été décidé à notre réunion précédente, un spectacle sera offert aux enfants du RPI par la commune. Un devis de la troupe ABAC ART de 1 160€ a été validé et la convention signée.

Il comprend la représentation et les frais de transport des artistes venant de Bordeaux.

La date du 18 décembre a été retenue.

Aire de jeux

M. Wilfried Bret chargé de ce dossier nous informe qu'une rencontre sur le terrain va se faire prochainement avec le prestataire. Le devis est maintenu sans augmentation de son prix.

Journal communal

Pour éditer ce journal en temps voulu, M. Guy Claude Tréard a accepté de nous aider bénévolement à le préparer. Si besoin nous mettrons la personne recrutée pour l'aider. En cas de difficultés nous reporterons cette édition.

Les Champs de foire d'antan

Afin d'assurer le développement du commerce et des foires dans des conditions satisfaisant l'ensemble de la population, le Conseil Municipal sera amené à prendre plusieurs décisions.

En 1861, il décide de la construction d'une nouvelle halle à l'emplacement de l'ancienne, au centre bourg (salle des fêtes aujourd'hui).

Pour l'anecdote, il est prévu, dans le devis de la construction, d'une pièce de prison qui sera adossée au mur nord de l'édifice.

L'adjudication du 14 juillet 1861 confie les travaux à Jean-Blaise MASSE, entrepreneur à St Ciers.

Le 11/02/1863, suite à de nombreuses plaintes portées au sujet des dégâts occasionnés par les cochons mis en vente les jours de foire, soit sur la route départementale, soit dans les champs avoisnants, le Conseil décide de l'acquisition d'un champ de foire aux cochons dont l'emplacement est choisi au couchant du bourg (place Maginot aujourd'hui).

Les terrains seront acquis en 1864 auprès des Sieurs Broine, Bricou et Tapon pour 1 754,00 F chez Maître Lys, notaire à St Ciers.

Suite au refus des propriétaires de continuer à prêter leurs terrains et à celui des Ponts et Chaussées de continuer à tolérer la tenue de la foire aux bœufs sur la grande route, il est décidé de l'établissement d'un champ de foire aux bœufs dans la partie levant du bourg, près de la maison d'école au lieu dit « Les Fontenilles ».

Le décret d'intérêt public en date du 28 octobre 1867 permet l'expropriation en 1868 et 1869 des Sieurs Chaillot, Pelletier et autres.



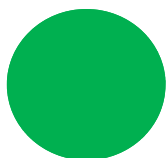
Commémoration du 11 novembre

Comme chaque année, des habitants fidèles sont présents pour assister à cette commémoration.

Des anciens combattants, les porte-drapeaux des plus jeunes aux plus anciens, les élus, le Lieutenant des sapeurs pompiers de St Fort et quelques enfants ont participé à ce devoir de mémoire.

L'Harmonie de Mirambeau anime cette cérémonie qui est suivie d'un vin d'honneur. Cette fois encore l'enfant Sacha Boissard a fait la lecture du message de l'UFAC, soutenu par sa maman avec Margot sa petite sœur. Nous avons été émus de cette participation.





Médiathèque Municipale

Présidente : **Jocelyne LORIAUD**

☎ 05 46 48 62 65

mail : bmu.st.ciersdutaillon@sfr.fr

Horaires d'ouverture : Lundi : 16h -18h Jeudi : 14h30 - 17h30 Samedi : 10h -12h
Vacances scolaires : Samedi : 10h -12h ou sur RDV

Association Vivre et Lire Ensemble



Echange de 370 documents avec la médiathèque départementale le 16 novembre.



Actuellement, les permanences du jeudi sont supprimées et ce jusqu'à une date indéterminée.

Nous demandons aux habitués de venir les lundis ou samedis, ceci devrait revenir à la normale courant Janvier. **En cas de soucis pour vous rendre aux permanences, nous contacter, nous ferons au mieux.**

Des lycéens ont commandés des ouvrages, ils les attendent...

4000 documents sont en rayon sur deux niveaux, adultes en rez-de-chaussée, jeunesse à l'étage.

Vous pouvez prendre connaissance des livres que nous avons en passant par le site www.mediatheques-haute-saintonge.com, taper « médiathèque ou bibliothèque de St Ciers du Taillon. »

N'hésitez plus, venez profiter de votre espace culturel de proximité !

Devenir bénévole

Pour rejoindre l'équipe, il suffit de :

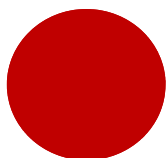
vous présenter à la médiathèque, les bibliothécaires vous expliqueront le fonctionnement et vous présenteront les missions.

« Ouvrir un livre, la meilleure façon de faire disparaître le monde qui nous entoure »

L'Assemblée générale se tiendra le 13 mars 2024 à 18 heures au 34 avenue de la République.

Bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous recevoir en 2024.

Pour les administrateurs membres bénévoles,
la Présidente.



Les Amis Taillonnais

Le club où il fait bon se divertir

Présidente : Florence CHOLET

☎ 06 37 10 47 56

mail : flosesamistailloannislaposte.net



CLUB DES AINES RURAUX

Bonjour à Toutes et Tous,

Nous vous donnons RDV tous les **1^{er} mercredi** de chaque mois de 14h à 18h.

Lieu de réunions : - à la saison hivernale, à **la cantine de l'école primaire** en face du grand parking et de la station-service Burgaud.

- à la belle saison à **la salle des Fêtes**.

Les salles sont accessibles pour les personnes à mobilités réduites.

Prochaines rencontres : 06 décembre 2023

En 2024 : 03 janvier - 07 février - 06 mars - 03 avril - 08 mai (voir si on maintient la date).

Nous serons présents pendant les vacances scolaires

Le 06 septembre, nous avons effectué une **Sortie à Saintes** : une balade en gabarre sur l'eau. Nous avons déjeuné ensuite sur la péniche pour finir la visite de Saintes en petit train. Les membres du club remercient la commune pour l'aide financière apportée. Le club a offert le restant dû de cette sortie aux membres. Tous sont repartis fatigués mais avec le sourire et attendent une prochaine date de sortie. Une sortie en bord de mer a été envisagée avec un resto à l'air marin.

L'assemblée générale a eu lieu le 04 octobre 2023. Un nouveau venu : Bienvenue à Mr Thierry Camus au sein de notre club.

Quelques petits changements : Mme Denise Picoulet a été remplacée par Thierry Camus (Secrétaire) et Mme Claudette Nebout a été remplacée par Mme Gilberte Surma (conseil d'administration).



Au cours de ces réunions, chaque personne choisit ce qu'elle veut faire en jeux de sociétés : Loto - Belotte - Scrabble. Selon les demandes, d'autres jeux peuvent vous être proposés.

Nous finissons ces belles journées avec un goûter. Nous fêtons également les anniversaires.

Que vous soyez jeune retraité(e), venant d'autres communes voisines, vous êtes les bienvenus.

Osez, essayez et vous reviendrez !!

Déplacements difficiles : Vous n'avez pas de quoi vous déplacer, certains d'entre nous habitent peut-être pas très loin de chez vous et peuvent vous emmener.

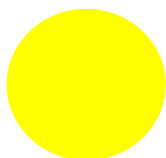
Nous trouverons bien une solution pour que vous veniez vous distraire, vous changer les idées, rencontrer des personnes dans la bonne humeur, ne pas rester seul(e).

Bref prendre du bon temps.

La SPA et Les Associations d'Animaux de : Saintes-Médis-Gauriaguet, Haute Gironde, Saint Bonnet, etc... lancent une nouvelle demande de « couvertures, draps, serviettes, nourriture, boîtes, croquettes, friandises, ballons, balles, litière, matériaux de construction etc... ainsi que des dons monétaires. (Déductibles des impôts)

Nous continuons ce combat pour permettre à nos amis les animaux, en attendant leurs futures adoptions, de vivre dans de meilleures conditions. Si vous avez de quoi les aider, n'hésitez pas à nous contacter.

La Présidente : Florence Cholet



Comités des fêtes Et loisirs

Présidente : **Martine BOUCAUD**

☎ 06 79 37 99 51

L'année 2023 se termine... Cette année, le comité des fêtes a investi : des tee-shirts pour tous les membres et des verres personnalisés avec le logo ont été confectionnés par une personne de Saint Ciers du Taillon.

Manifestations du dernier semestre :

- ♦ 3 juin : **marche semi nocturne** dans la campagne avec une halte dans la cour du Château d'Orignac où nous avons été accueillis devant les chais pour le repas grillades. Un grand merci aux propriétaires.
- ♦ 15 juillet : **rôtis de bœuf braisés** avec *Décibels 33*, accompagnés des majorettes *La Magie du bâton*. Bravo à nos cuistots !
- ♦ 14 août : **jambon à la broche** apprécié par le public et animé par *Planète Music*. Encore une fois merci à nos cuistots.
- ♦ 2 septembre : **concours de pétanque** avec 22 équipes. Le site a été apprécié par tous les joueurs.
- ♦ **Fête d Halloween** : cette journée a été accompagnée par *La Magie du bâton*. L'après midi, des jeux et du maquillage ont été proposés aux enfants et un goûter leur a été offert... Un grand merci aux parents et à chaque enfant arrivé déguisé. Après avoir dansé, les enfants ont pu repartir maquillés, avec des objets confectionnés et une main pleine de bonbons. Le soir, un repas d'Halloween, préparé par notre cuisinière et l'équipe, a été servi.
Les majorettes ont ensuite ouvert le bal avec un maquillage d'Halloween. Au cours de la soirée, dans le noir, elles ont fait une danse de squelettes décorés de bracelets fluo. Bravo à cette équipe, à la présidente et aux coachs.



Du rythme...



des effets de lumière impressionnants...



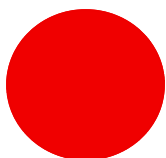
et de
sympathiques
assiettes au
goût
d'Halloween !

- ♦ 26 novembre : **théâtre Les Clochemerles**. La buvette a été assurée par le comité des fêtes.

Un grand merci à tous les membres et aux bénévoles. Sans eux, il serait difficile de faire toutes ses animations.

L'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes.

La présidente.



Cagouilles Taillonnaises

Président : **Bruno OVIDE**

☎ 06 16 89 78 96

mail : cagouillesfestiletcie@gmail.com

Bonjour à toutes et à tous,

Petit retour sur nos manifestations : la brocante du mois de Juillet 2023 vous a accueillis nombreux et toujours avec un vif succès. Les greniers se sont vidés, les visiteurs sont repartis les bras chargés et le ventre bien rempli grâce à la restauration sur place.

Notre festival s'est déroulé le samedi 26 août 2023. Les bénévoles ont dû faire la mise en place sous un soleil de plomb, mais toujours dans la bonne humeur.

Celui-ci a été rythmé par des spectacles et des concerts de styles musicaux différents.

Cette année, nous avons voulu mettre en avant des artistes locaux à notre festival : le groupe OKALI (qui s'est produit dans plusieurs festivals de la région) et l'association AMAZONE (troupe de danse CABARET), tous deux originaires de St Ciers du Taillon.



Les festivaliers ont pu se restaurer non-stop toute la journée tout en profitant des Pin-up, des spectacles du Clown, des reprises du fameux groupe ACDC par Les Ladies Ballbreaker, la Famille Martoche, et d'autres rythmes endiablés... Avec une cuisine et des produits 100% locaux de notre boucher taillonnais.

Le bilan du festival est mitigé : nous avons un très bon retour des festivaliers, de très bons groupes, une ambiance au top et une équipe de bénévoles qui se renouvelle et se renforce, il nous manquait juste un peu plus de festivaliers pour rentrer dans nos frais.

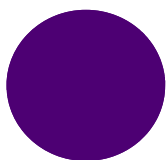
C'est pourquoi nous avons déjà planifié les prochaines manifestations. Nous vous attendons nombreux à nos prochaines dates de lotos à St Hilaire les 26, 29 et 30 décembre 2023 et sur nos prochaines dates de brocantes du printemps.

Une soirée est en programmation pour le début de l'année. Nous vous tiendrons au courant par des affiches dans les commerces de notre commune et sur les réseaux sociaux.

Nous tenons aussi à remercier les commerçants de Saint Ciers, la municipalité, les associations du Comité des fêtes et l'ACCA pour le prêt de matériel et surtout tous les Taillonnais présents et bien sur nos bénévoles sans qui ce moment n'existerait pas.

Le Président Ovide Bruno et son bureau.





Les Bambins de Sainthommaillons

Présidente : **Margot MONGRENIER**

mail : **lesbambins17@gmail.com**

L'année passée a été mitigée pour l'association, peu de projets ont été effectués à la demande du corps enseignant. Le bilan financier de l'association est donc négatif pour cette année malgré des actions ayant toutes engendrées un bénéfice.

Nous avons été heureuses de participer à hauteur de 1500 euros au voyage de St Ciers du Taillon et 500 euros pour la sortie scolaire de St Thomas. Cependant, le peu de manifestations organisées durant l'année et le déficit évoqué ci-dessus ne nous permettra pas pour cette année de pouvoir réitérer notre participation si de nouveaux projets similaires voyaient le jour.

Nous avons également offert aux enfants une gourde avec la contribution des maitresses qui ont fait faire des dessins aux enfants pour les apposer dessus. Ce cadeau est d'un réel usage puisque les bambins en ont besoin régulièrement pour l'école, les sorties et leurs loisirs.

Les ventes de fleurs, madeleines, sapins et notre tombola ont rencontré un vif succès et nous avons clôturé l'année par une kermesse offerte par l'APE aux enfants du RPI, qui a une fois de plus été un moment de joie et de convivialité. La tombola a été tirée lors de cette manifestation et des lots tels que futurochèques, cookéo, tablette, senseo, entrées parcs, etc... ont fait la joie de nos acheteurs.

Nous déplorons cependant le vol d'un des gros lots de notre tombola et rappelons que tout cela est fait pour les enfants. Nous appelons donc à la civilité, au bon sens et au respect de notre investissement.

Encore une fois, la participation des commerçants de nos villages et alentours était au rendez vous et nous leur adressons un grand merci.

Notre assemblée générale s'est tenue le 26 septembre. Les bilans ont été votés à l'unanimité par les membres présents. Une nouvelle présidente est à la tête de l'association Mme Mongrenier Margot qui succède à Mme Bouteiller qui reste bénévole active de l'association. La trésorière, Mme Adeline Marie Anne, et la secrétaire, Mme Martins Elodie, restent inchangées. Margot reprend pleine de motivation la présidence de l'association et attend de passer une bonne année où le respect et le savoir vivre seront présents.

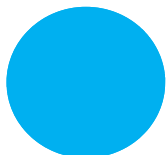
Nous rappelons que l'association des parents d'élèves accueille tout au long de l'année des bénévoles et que toute participation est la bienvenue. Il serait fort dommage de se disperser dans les propositions faites aux parents.

Plusieurs projets sont prévus pour cette année : chrysanthèmes, journée Halloween, chocolats de Noël, sapin de Noël, Carnaval, fleurs de printemps, loto, chocolats de Pâques et kermesse. Ils verront le jour ou non, suivant les contraintes des bénévoles. **Nous comptons comme toujours sur la participation des parents mais aussi des habitants des communes pour nous aider à faire de ces manifestations un succès.**

Merci à eux pour leur soutien, année après année. Nous remercions encore une fois les mairies qui sont d'un soutien sans faille et qui nous accompagne chaque année.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau des bambins: Margot, Marie Anne et Elodie



FABA

Association Franco-Britannique

Présidente : Lyn TURNER

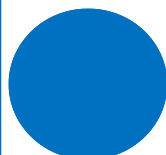
mail : fabapresident4@gmail.com

F.A.B.A. c'est l'association Franco-britannique, une association amicale où tous sont les bienvenus.
C'est le bonheur d'être avec des amis !

Nos activités sont nombreuses : promenades longues et courtes, repas, quiz, pétanque, ateliers informatiques, visites de sites culturels et intéressants et bien plus encore !

Ne soyez jamais seul(e), ne vous ennuyez jamais !

Pour toutes informations : www.faba17.com



ACCA SAINT HUBERT

Présidente : Xavier CATHELINAUD

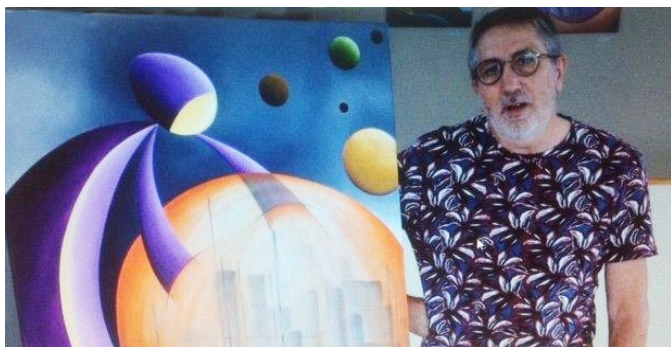
☎ 06 69 66 89 43

mail : accataillonnaise@gmail.com

Bonjour à toutes et à tous,

Au cours de ce deuxième semestre, 2 artistes sont venus installer leurs œuvres pour une exposition temporaire.

Philem au mois de juillet,



Jean-Marie Marchand en août.



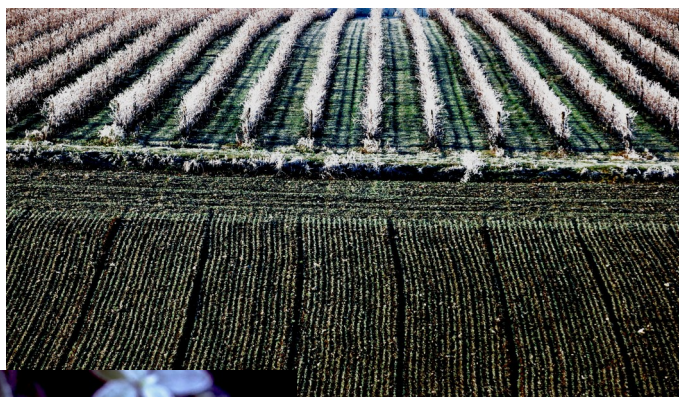
Le public est au rendez-vous et m'encourage à continuer à proposer ce lieu aux artistes pour d'autres expositions.

En 2024, les noms des artistes et dates d'expositions vous seront communiqués par affiches et par la presse .

Soyez curieux , n'hésitez pas à venir partager ces moments et exprimer vos ressentis.

Bonnes fêtes !

Danie Chérat



L'hiver en Haute-Saintonge
Est toujours source d'inspiration...

Imprimé par Atelier d'Impression, 4 route de Blaye, 17130 Montendre.

Crédits Photos : G.C. TREARD (p1, 32) / S. MOUCHELET, J. STRUZIK (p4) / P. CHERAT (p24) / J. LORIAUD (p25) / F. CHOLET (p26) / M. BOUCAUD (p27) / B. OVIDE (p28) / L. TURNER (p30) / D. CHERAT (p 31)

Mise en page : C. LEFEBVRE